

Envoi par courriel et par télécopieur : 418 643-3803

Québec, le 19 mai 2009

Monsieur Louis Marcoux  
Direction générale du développement et de l'industrie minière  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet :   Projet minier aurifère Canadian Malartic**  
**Question complémentaire de la commission d'enquête**

---

Monsieur,

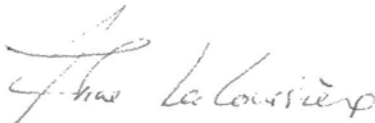
En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité vous soumet la question suivante :

Quelles mesures le Ministère entend-il prendre afin d'identifier si une éventuelle contamination de l'eau souterraine proviendrait des matériaux déposés dans le parc à résidus de la minière East Malartic dont il a la responsabilité, ou des activités liées au projet d'Osisko ? Dans l'éventualité où le suivi de la qualité de l'eau souterraine démontrerait qu'il y ait un accroissement de la contamination des eaux souterraines nécessitant des interventions, sur quelle base serait fait le partage des responsabilités ?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 22 mai prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission